

MAIRIE DE WOERTH

Tél. 03 88 09 30 21
Fax 03 88 09 47 07



COMMUNE DE WOERTH

**COMPTE-RENDU
DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :

02/07/2020

Date d'affichage :

03/07/2020

SEANCE DU 10 JUILLET 2020

Sous la Présidence de :

Monsieur Alain FUCHS, Maire

Conseillers en fonction : 19

Absents : 4

Présents à l'ouverture de la Séance : tous les membres sauf

- M. LOGEL Steeve
- Mme HASENFRATZ Rachel
- Mme KAPFER Estelle
- M. WAGNER Rémy

Pouvoirs : 3

- Mme HASENFRATZ Rachel a donné procuration à M. GUTHMULLER Nicolas
- Mme KAPFER Estelle a donné procuration à M. LE BORGNE Philippe
- M. WAGNER Rémy a donné procuration à Mme CRONMULLER Martine

ORDRE DU JOUR :

- Nomination d'un(e) secrétaire de séance
- Modification de l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal
- Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2020
- Démission de conseillers municipaux
 - DEL20-32 Détermination du nombre des adjoints au maire
 - DEL20-33 Election des adjoints au maire
- Affaires diverses

M. le Maire démarre la séance à 19h32 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes. Il excuse M. LOGEL Steeve, Mme HASENFRATZ Rachel, Mme KAPFER Estelle et M. WAGNER Rémy, et informe l'assemblée que Mme HASENFRATZ Rachel a donné procuration à M. GUTHMULLER Nicolas, Mme KAPFER Estelle a donné procuration à M. LE BORGNE Philippe, M. WAGNER Rémy a donné procuration à Mme CRONMULLER Martine

Calcul du quorum : $19 / 2 = 10$ (nombre arrondi à l'entier supérieur)

(Les conseillers Municipaux absents, même s'ils ont délégué leur droit de vote à un collègue, n'entrent pas dans le calcul du quorum)

Le quorum étant atteint avec 15 présents au moment de l'ouverture de la séance, le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

➤ **Désignation du secrétaire de Séance**

Le conseil municipal désigne M. LE BORGNE Philippe comme secrétaire de séance :

➤ **Modification de l'ordre du jour de la présente séance du Conseil Municipal**

➤ **Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 19/06/2020**

M. le Maire s'assure que tous les conseillers ont pu prendre connaissance du procès-verbal de la dernière séance qui leur a été transmis avec la convocation.

Le procès-verbal de la séance du 19 juin 2020 est adopté par 17 voix pour et 1 abstention (M. MULLER).

➤ Démission d'un Conseiller Municipal

Rapport

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Madame Sylvie MEYER-JUNDT de ses fonctions de conseillère municipale de Woerth, par lettre du 25 mai 2020 reçue en Mairie le 28 mai 2020.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, la démission est définitive dès réception par le Maire.

➤ Installation d'un Conseiller Municipal

Rapport

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément aux dispositions de l'article L.270 du Code électoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant.

Mme Odile SCHOENAUER étant la candidate venant immédiatement après le dernier élu de la liste « Woerth cap 2026 », est élue au poste de Conseillère Municipale en remplacement de Mme Sylvie MEYER-JUNDT, démissionnaire.

➤ Démission d'un Conseiller Municipal

Rapport

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Madame Odile SCHOENAUER de ses fonctions de conseillère municipale de Woerth, par lettre du 4 juin 2020 reçue en Mairie le 9 juin 2020.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, la démission est définitive dès réception par le Maire.

➤ Installation d'un Conseiller Municipal

Rapport

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément aux dispositions de l'article L.270 du Code électoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant.

M. Christophe KOEHL étant le candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste « Woerth cap 2026 », est élu au poste de Conseiller Municipal en remplacement de Mme Odile SCHOENAUER, démissionnaire.

DEL 20-32 CONSEIL MUNICIPAL – DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Par courriel du 29 juin 2020, la sous-préfecture relevait que l'alternance d'un candidat de chaque sexe n'était pas respectée et qu'un référé préfectoral avait été introduit.

Il y a donc lieu de redéfinir le nombre et les compétences des adjoints au maire, tenant compte de la parité et de l'alternance.

Le conseil municipal décide par 15 voix pour et 3 abstentions (Mrs RUTSCH, MULLER et KOEHL), la création de 3 postes d'adjoints.

DEL 20-33 CONSEIL MUNICIPAL – ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : (enveloppes déposées) : 18
- bulletins blancs (article L.65 du Code électoral) ou nuls (article L.66 du code électoral) : 3
- suffrages exprimés (b-c-d) : 15
- majorité absolue : 10

Ont obtenu :

- Liste « Woerth dynamique – Gardons le cap » : 15 voix

La liste « Woerth dynamique – Gardons le cap » ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau :

- 1^{er}.ère Adjoint.e : M. Nicolas GUTHMULLER
- 2^{ème} Adjoint.e : Mme Andrée BURKHARDT
- 3^{ème} Adjoint.e : M. Philippe LE BORGNE

Woerth, le 10 juillet 2020

Le Maire,
Alain FUCHS

